

## Robin DEGRON, Conseiller spécial auprès du Commissaire Général France Stratégie



Haut fonctionnaire des finances, professeur de droit et docteur en géographie économique, Robin DEGRON, diplômé de l'ENA, est Conseiller référendaire à la Cour des comptes, Première chambre (2015-2018). Il est aujourd'hui, Conseiller spécial auprès du Commissaire général de France Stratégie, Gilles De MARGERIE. Professeur associé de droit public à la Sorbonne, il développe une réflexion sur le développement durable des territoires d'Europe, son organisation, ses moyens.

## - Pourquoi avoir accepté de participer aux EGPP 2018 ?

Les Pays et autres Pôles d'équilibre territoriaux ruraux m'apparaissent, aux côtés des métropoles et pôles métropolitains, comme des instruments pertinents pour définir les projets dont la France et ses territoires ont besoin tant en matière de développement économique productif, touristique ou résidentiel. Alors que les dernières lois relatives aux territoires ont sensiblement complexifié la gouvernance intercommunale, il convient de s'appuyer avec pragmatisme sur les pays et autres outils "d'inter-territorialité" pour tenter de dépasser les difficultés de nature juridique et de continuer d'avancer, à une échelle adéquate, en faveur du développement durable des territoires.

## - Quelle plus-value des Territoires de projets Pays dans la gestion des Fonds européens ? Quelle est leur place dans la future programmation ?

Les Pays et autres outils d'inter-territorialité sont, de par leur échelle, le plus souvent géographiquement et économique pertinente, des acteurs de terrain de la politique de développement régional promue par l'Union européenne. La dimension des coopérations transfrontalières doit d'ailleurs être de plus en plus intégrée là où c'est pertinent par ces acteurs. Avec les propositions de nouveau cadre financier pluriannuel post 2020 présenté en mai 2018 par la Commission, l'économie générale des dépenses communautaires est susceptible d'évoluer sensiblement. Il convient de se préparer à ces éventuels changements de manière différenciée selon les contextes territoriaux.